

Notice d'info FSC , PEFC et COBS

Du point de vue de l'Office fédéral de l'environnement OFEV, les systèmes FSC et PEFC ont une valeur à peu près équivalente. Le label COBS complète les déclarations FSC et PEFC, mais il offre aussi à lui seul une plus-value au consommateur.

- Le label FSC atteste que le bois a été produit en respect des valeurs environnementales et sociales; en outre, le FSC se réfère à la protection internationale des forêts.
- Le label Q a lui aussi une orientation internationale. Son nom l'indique : « **P**rogramme for the **E**ndorsement of **F**orest **C**ertification Schemes ». Il s'agit d'un programme de reconnaissance des systèmes de certification forestière qui poursuit un but au-delà des frontières nationales : l'amélioration mondiale de l'exploitation et de l'entretien des forêts.
- Le label COBS déclare la provenance du bois des forêts suisses, resp. des producteurs de bois des entreprises de Suisse ou du Liechtenstein. Il fait ainsi indirectement connaître les lois et les standards suisses stricts ainsi que la proverbiale qualité suisse.

Le label FSC



Le Forest Stewardship Council (FSC) a été fondé en 1993 par les représentants de l'économie des forêts et du bois, des associations de protection de l'environnement et des populations locales. Le FSC habilite les organes nationaux de certification à attribuer le label au bois provenant de forêts gérées dans le respect de la nature.

Les normes à respecter doivent être définies à l'échelon national sur la base des principes et des critères généraux de gestion des forêts formulés par le FSC (gestion des forêts respectueuse de la nature et soucieuse de considérations sociales) et doivent bénéficier du consensus de tous les milieux intéressés par la forêt et le bois. En Suisse, les « Normes nationales » pour la certification forestière de 1999, respectivement la version provisoire révisée en 2008 (pas encore approuvée définitivement), servent de base provisoire pour les certifications FSC.

Le FSC exige la traçabilité le long de la filière de transformation grâce à une séparation et à un étiquetage soigneux, tant dans les stocks de bois que sur les documents d'achat et de vente (chain of custody).

liens: <http://www.fsc-info.org/>, <http://www.fsc-suisse.ch>

Le label PEFC



Le système de certification pour l'exploitation forestière durable PEFC se base sur les conclusions internationales des conférences qui ont suivi la conférence de Rio sur l'environnement (1992). Pour nous, ce sont les critères et indicateurs qui ont été ratifiés par 37 nations lors des conférences ministérielles sur la protection des forêts d'Europe (Helsinki, Lisbonne et Vienne).

Le but du PEFC est de documenter et d'améliorer l'exploitation forestière durable dans la perspective des standards économiques, écologiques et sociaux. La certification forestière offre un instrument de marketing pour la matière première renouvelable qu'est le bois. Le processus PEFC a été initialisé en 1998 par les propriétaires forestiers scandinaves, français, autrichiens et allemands en collaboration avec l'économie du bois. Le PEFC constitue le cadre de la reconnaissance internationale des systèmes et des initiatives de certification. Le document technique et les statuts du PEFC-C définissent les exigences minimum des systèmes et des standards de la certification forestière, qui doivent être remplis au niveau national et régional. Le bois et les produits du bois qui remplissent les exigences du PEFC peuvent être marqués du sigle PEFC si une traçabilité crédible est garantie tout le long de la filière des produits (= chain of custody) ; le PEFC exige la traçabilité par la séparation et le marquage du bois, tant physiquement qu'administrativement.

liens: <http://www.pefc.org>; <http://www.pefc.ch>;

Le label COBS (Certificat d'origine bois suisse)



Le certificat d'origine bois suisse apporte la preuve de la provenance du bois pour le consommateur. Il sert à promouvoir et à accroître les ventes de bois de la forêt suisse. Les ateliers de production ou d'exploitation des entreprises qui souhaitent utiliser le logo doivent être situés en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein.

Une application simple et claire ainsi que des taxes raisonnables devraient permettre la généralisation de l'utilisation du COBS à tous les degrés suivants de la retransformation, ainsi que dans le commerce de gros et de détail. Les entreprises qui ne respectent pas la législation et les standards suisses peuvent être exclues du COBS.

liens: <http://www.lignum.ch>